# Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est du 19 octobre 2022 à 19 h 00 tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

**Présence (s) :**

Madame Anne St-Laurent - mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Madame Kaouther Saadi, greffière
Monsieur Olivier Pelletier, greffier adjoint
Monsieur Hugues Chantal, directeur des travaux publics et génie
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et communications

## OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

---

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

### PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 19 h 11 Fin : 19 h 15

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais
- Monsieur Yvan Marsan
- Madame Molly Langlois

## ORDRE DU JOUR 3.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2022 3.1

**202210-387**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2022 tel que ci-après reproduit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Ouverture de la séance

2 Période de questions relatives à l'ordre du jour

**3. ORDRE DU JOUR**

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2022

**4. PROCÈS-VERBAL**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2022

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances*

5.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur les mouvements de personnel

**6. RAPPORT DES SERVICES**

6.1 Acquisition de deux lampadaires patrimoniaux ayant déjà appartenu à la Ville de Montréal-Est

6.2 Soutien à l'école Saint-Octave dans le cadre de l'activité de la rentrée scolaire

6.3 Modification au contrat de service de l'entretien ménager de l'hôtel de ville avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc.(résolution 202112-321)

6.4 Acquisition de marquises lettrées à l'effigie de la Ville

6.5 Protocole d'entente avec Lafarge Canada inc. pour l'élimination des neiges usées pour la saison 2022-2023

6.6 Protocole d'entente entre Transvrac Montréal-Laval inc. et la Ville de Montréal-Est pour le transport de neige pour la saison 2022-2023

6.7 Fixation des dates des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023

6.8 Transfert budgétaire - Dépassement des coûts estimés/budgétés pour la Direction des travaux publics et génie

6.9 Autorisation des dépenses pour les réparations en urgence effectuées au Centre récréatif Édouard-Rivet

**7. RÈGLEMENT**

7.1 Adoption - Second projet - règlement PR22-49 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin de modifier les normes d'aménagement pour les projets intégrés

7.2 Adoption - règlement 77-2018-7 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances,* afin de modifier la liste des cadres administratifs

7.3 Adoption - règlement 87-2020-2 - Règlement modifiant le règlement 87-2020 - *Règlement relatif au programme rénovation Québec – Ville de Montréal-Est* - afin de retirer l'application rétroactive

**8. CONTRAT**

8.1 Contrat TP 2022-26A - Service de réparation de l'unité 43609003 - Gré à gré

8.2 Octroi d'un contrat pour services professionnels - TPST 2022-04 - Reconstruction de l'avenue Montréal-Est entre les rues Sainte-Catherine et Victoria

8.3 Contrat pour le projet TP 2022-28A - Fourniture de deux (2) véhicules VUS compacts hybrides usagés 2020-2022- 53 897,98 $

**9. PERSONNEL**

9.1 Correctif à la Politique de télétravail de la Ville de Montréal-Est

9.2 Destitution et fin d'emploi

9.3 Entériner différentes mesures disciplinaires

**10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.1 Don à la Légion Royale Canadienne, Filiale 173, pour la cérémonie du Jour du Souvenir

**11. DIVERS**

11.1 Aucun

**12. AFFAIRE NOUVELLE**

12.1 Aucun

13 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## PROCÈS-VERBAL 4.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022

4.1

**202210-388**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

### RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 11 octobre 2022.

### DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

5.2

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvement de personnel en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

## RAPPORT DES SERVICES 6.

### ACQUISITION DE DEUX LAMPADAIRES PATRIMONIAUX AYANT DÉJÀ APPARTENU À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

6.1

**202210-389**

Considérant que la Ville a un devoir de conservation du patrimoine montréalestois.

Considérant que la Ville a la volonté de valoriser le rachat de lampadaires faisant partie de notre patrimoine.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'approuver l'entente d'achat de deux lampadaires patrimoniaux pour un montant de 1 800 $.

D'approuver le paiement de 1 132,50 $, incluant les taxes, à Robert Bérubé entrepreneur électricien (1986) inc. afin de défrayer les coûts pour les travaux en électricité reliés à cette entente.

D'autoriser la directrice générale, madame Louise Chartrand, à signer tout document utile au suivi de cette résolution.

D'autoriser l'affectation au surplus non autrement affecté pour le montant de la dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### SOUTIEN À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

6.2

**202210-390**

Considérant la tenue d'une activité tenue le jeudi 22 septembre 2022 au parc de l'Hôtel-de-Ville afin de souligner la rentrée scolaire à l'école Saint-Octave.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ratifier les dépenses aux montants de 862,31 $ et de 442,66 $ respectivement pour la location d'un système audio et d'un micro auprès de Promotions C.S.L. et la fourniture de colonnes de ballons auprès de Party à la maison, et ce, dans le cadre de l'activité organisée pour souligner la rentrée scolaire des élèves de l'école Saint-Octave.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION AU CONTRAT DE SERVICE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE AVEC LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC.(RÉSOLUTION 202112-321)**

6.3

**202210-391**

Considérant que le contrat de services de l'entretien ménager de l'hôtel de ville a été octroyé à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc. (résolution 202112-321) au montant total de 53 321,07 $.

Considérant les rénovations effectuées à l'hôtel de ville (planchers, couloirs, céramique, escaliers, salles de bain) demandant un entretien plus adéquat.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'approuver la modification au contrat de service pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc, et d'accorder les montants supplémentaires suivants:

2022: 4 130,06 $
2023: 24 780,36 $

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION DE MARQUISES LETTRÉES À L'EFFIGIE DE LA VILLE**

6.4

**202210-392**

Considérant le plan de remplacement des marquises événementielles prévu au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2022.

Considérant les demandes de prix pour quatre marquises lettrées à l'effigie de la Ville.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme à la demande.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver l'achat de quatre marquises lettrées à l'effigie de la Ville de Montréal-Est.
D'octroyer le contrat à l'entreprise Impact Canopy.
D'autoriser une dépense de 13 740,37 $, taxes incluses, provenant du fonds de roulement et remboursement sur pour une période de trois ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LAFARGE CANADA INC. POUR L'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES POUR LA SAISON 2022-2023**

6.5

**202210-393**

Considérant que l'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et Lafarge Canada inc. arrive à échéance en avril 2022.

Considérant qu'une nouvelle entente a été soumise pour signature et que celle-ci contient les mêmes engagements assujettis à l'indexation annuelle et à la variation du prix du carburant.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a effectué dernièrement l'analyse des coûts de disposition et de transport de la neige usée afin de se conformer aux exigences du MAMH concernant l'octroi de contrat sans appel d'offres.

Considérant qu'à la suite de cette analyse, la société Lafarge Canada inc. est effectivement un fournisseur unique au meilleur prix pour la disposition de la neige usée de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'approuver le protocole d'entente avec Lafarge Canada inc. pour l'élimination des neiges usées pour la saison 2022-2023 et d'autoriser la mairesse et la greffière à le signer au nom de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LE TRANSPORT DE NEIGE POUR LA SAISON 2022-2023**

6.6

**202210-394**

Considérant que le protocole d'entente avec Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de neige de la saison 2021-2022 a été concluant.

Considérant qu'il est avantageux pour la Ville de Montréal-Est d'utiliser les services de l'OBNL Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de neige pour la saison 2022-2023.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'approuver le protocole d'entente entre Transvrac Montréal-Laval inc. et la Ville de Montréal-Est pour le transport de neige pour la saison 2022-2023.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ce protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**FIXATION DES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023**

6.7

**202210-395**

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE - DÉPASSEMENT DES COÛTS ESTIMÉS/BUDGÉTÉS POUR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

6.8

**202210-396**

Considérant que la Direction des travaux publics et génie demande un transfert budgétaire pour la finalité des différents projets en cours et à venir d'un montant de 400 000 $ taxes incluses.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De transférer du surplus accumulé non autrement affecté aux différents postes budgétaires des travaux publics requis la somme d'au plus 400 000 $, taxes incluses afin de pourvoir à ces différentes dépenses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LES RÉPARATIONS EN URGENCE EFFECTUÉES AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET**

6.9

**202210-397**

Considérant que le centre récréatif Édouard-Rivet a subi d'importants dommages suite aux pluies diluviennes du 13 septembre 2022.

Considérant que la Direction des travaux publics et génie demande d'utiliser des fonds du surplus non autrement affectés pour la finalité des différents projets en cours et à venir pour remettre en état le Centre récréatif Édouard-Rivet.

Considérant l'urgence de la situation et la nécessité de redonner rapidement l'accès à la totalité du Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser la Direction des travaux et du génie à octroyer les contrats requis pour la réalisation des travaux de corrections.

De transférer du surplus accumulé non autrement affecté une somme de 400 000 $ taxes incluses afin de pourvoir à ces différentes dépenses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## RÈGLEMENT 7.

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR22-49 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES D'AMÉNAGEMENT POUR LES PROJETS INTÉGRÉS**

7.1

**202210-398**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR22-49 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - - Règlement de zonage afin de modifier les normes d'aménagement pour les projets intégrés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 77-2018-7 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS**

7.2

**202210-399**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm
Et résolu

D'adopter le règlement 77-2018-7 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances, afin de modifier la liste des cadres administratifs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 87-2020-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 87-2020 - RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – VILLE DE MONTRÉAL-EST - AFIN DE RETIRER L'APPLICATION RÉTROACTIVE**

7.3

**202210-400**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 87-2020-2 - Règlement modifiant le règlement 87-2020 - Règlement relatif au programme rénovation Québec – Ville de Montréal-Est - afin de retirer l'application rétroactive.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## CONTRAT 8.

### CONTRAT TP 2022-26A - SERVICE DE RÉPARATION DE L'UNITÉ 43609003 - GRÉ À GRÉ

8.1

**202210-401**

Considérant la nécessité d'effectuer les réparations de l'unité 43609003, chargeur sur roue de marque John Deere, modèle 624K, année 2009.

Considérant les quatre demandes de prix effectués par la Ville.

Considérant que la seule offre reçue d'un soumissionnaire est conforme à la demande.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Brandt Tractor Ltd au prix de sa soumission de 106 752,59 $ taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 106 752,59 $, taxes incluses, provenant du fonds des surplus non affecté.

### OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - TPST 2022-04 - RECONSTRUCTION DE L'AVENUE MONTRÉAL-EST ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA

8.2

**202210-402**

Considérant l'appel d'offres pour services professionnels dans le cadre du projet TPST 2022-04 pour la reconstruction de l'avenue Montréal-Est entre les rues Sainte-Catherine et Victoria.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant les besoins en accompagnement en rédaction réglementaire concernant le projet TPST 2022-04.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense de 105 021,80 $ taxes incluses et 15 % de contingence incluses pour un total de 120 851,27 $ pour le projet TPST 2022-04.

D'affecter la somme de 120 851,80 $ au surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à la firme Avizo Experts-Conseils inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### CONTRAT POUR LE PROJET TP 2022-28A - FOURNITURE DE DEUX (2) VÉHICULES VUS COMPACTS HYBRIDES USAGÉS 2020-2022- 53 897,98 $

8.3

**202210-403**

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP 2022-28A - Fourniture de deux (2) véhicules VUS compacts hybrides usagés 2020-2022.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est non conforme aux documents d'appel d'offres pour le lot 1.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres

pour le lot 2.
Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire au prix de sa soumission pour le lot 2.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 53 897,98 $ pour le projet TP 2022-28A et d'octroyer le contrat à Jacques Olivier Ford inc.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 5 ans.

D'autoriser le directeur des travaux publics et génie à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## PERSONNEL 9.

### CORRECTIF À LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 9.1

**202210-404**

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le correctif proposé par la Direction des ressources humaines dans la Politique de télétravail

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### DESTITUTION ET FIN D'EMPLOI 9.2

**202210-405**

Considérant la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la destitution et la fin d'emploi à toutes fins que de droit pour l'employé [redacted] effectives à compter du 20 octobre 2022.

D'autoriser la Direction générale à entreprendre les démarches afin de récupérer les sommes dues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### ENTÉRINER DIFFÉRENTES MESURES DISCIPLINAIRES 9.3

**202210-406**

Considérant la recommandation de la Direction générale suite aux manquements des employés visés par l'enquête.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner chaque mesure disciplinaire d'une (1) journée de suspension sans rémunération imposée à chacun des employés visés par le manquement constaté par la Direction des travaux publics et que ces mesures soient versées à leurs dossiers.

Qu'il soit entériné que les employés suspendus ne puissent, durant ces périodes de suspensions, avoir accès à aucun bâtiment, locaux ou local syndical, site, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

**DON À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 173, POUR LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR**

10.1

**202210-407**

Considérant la cérémonie du Jour du Souvenir qui se tiendra le dimanche 6 novembre 2022 à 11 heures.

Considérant la demande de soutien financier de la Légion Royale Canadienne, Filiale 173, pour cet événement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De donner 1 450 $ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

Début : 19 h 24 Fin : 19 h 42

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais
- Monsieur Yvan Marsan
- Madame Molly Langlois
- Monsieur Clarence Miner

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

14.

**202210-408**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De lever la séance à 19 h 43.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

| | |
|---|---|
| ANNE ST-LAURENT<br>Mairesse | KAOUTHER SAADI<br>Greffière |